



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par [REDACTED]

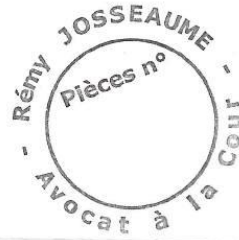
Réf. : [REDACTED]

Paris, le

11 JUL. 2017

Maître Rémy JOSSEAUME
36 rue Vital
75016 Paris

4 jours



Maître,

Par courrier en date du 7 juillet 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

[REDACTED]

De ce fait, le permis de conduire de votre client est de nouveau valide.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la chef de la section du permis à point